Aujourd'hui en France

N° et date de parution : 110414 - 14/04/2011
Diffusion : 171571 Page : 21
Périodicité : Quotidien Taille : 100 %
aujourdhui_110414_21_41.pdf 329 cm2
Site Web : http://www.aujourdhui-en-france.fr

Press index

PRUD'HOMMES, AUDIENCE DE CONCILIATION

Domenech - Fédération, le match commence

Il y aura foule ce matin à 9 heures devant le conseil de prud'hommes de Paris. Une foule de journalistes et de caméras à l'affût pour apercevoir Raymond Domenech, qui devrait être présent, à l'occasion de l'audience de conciliation entre la Fédération française de football (FFF) et l'ancien sélectionneur. Cette entrevue se déroulera à huis clos en présence, outre de Domenech, des avocats des deux parties et, normalement, d'un représentant de la Fédération.

« Elles seront reçues par un conseiller prud'homal, explique Me Emmanuel Daoud, avocat, spécialiste notamment du droit du sport. Il leur demandera si une conciliation est possible. Si l'une des deux parties répond non, ce sera terminé. »

C'est le scénario privilégié après la déclaration de Me Yves Wehrli, le conseil de la FFF, en début de semaine : « L'attitude de la Fédération est une grande fermeté envers le cas Domenech. » Le sélectionneur réclame 2,9 M€ d'indemnités à son ancien employeur.

LA CAP (AFRIQUE DU SUD), LE 11 JUIN 2010. Raymon Domenech réclame 2,9 M€ d'indemnités à la Fédération. (LE PARISIEN.)

Plusieurs fautes graves ?

Après cet éventuel refus, le conseiller prud'homal fixera alors le calendrier des échanges des écritures entre les deux camps et la date de l'audience de plaidoirie où l'affaire sera jugée sur le fond. Elle pourrait se tenir au début de l'année 2012. Ce sont alors trois conseillers du tribunal des prud'hommes de Paris qui devront trancher ce dossier très médiatique.

Ils devront dire si, dans le cadre de son contrat à durée indéterminée avec la Fédération, Raymond Domenech a commis plusieurs fautes graves (lecture du communiqué des joueurs lors de l'affaire du bus de Knysna, refus de serrer la main du sélectionneur sud-africain à la fin du dernier match de poule et non-communication des insultes d'Anelka au président Escalettes), comme le prétend l'instance pour justifier son licenciement.

« Ces faits, reprochés par la Fédération, concernent le contrat à durée déterminée de sélectionneur de Domenech et non son CDI d'entraîneur national, explique Me Daoud. Dans cette affaire, il n'y aura pas, selon moi, de demi-mesure. S'il n'y a pas faute pour les juges, Domenech devrait toucher ce qu'il demande. Si la somme semble importante, quand elle est comparée à celle *(environ 10 M€)* que pourraient percevoir les trois anciens salariés de Renault licenciés abusivement, on est dans les mêmes eaux, car le préjudice moral est constitué par le retentissement médiatique. »

Après le verdict de l'audience sur le fond, connu dans plusieurs mois, les deux parties auront toujours le droit de faire appel devant la cour d'appel de Paris. Celui-ci serait alors examiné par la chambre sociale de la cour.

ARNAUD HERMANT

■ **La ministre des Sports, Chantal Jouanno,** a jugé « démentes » les sommes demandées par Raymond Domenech, selon des propos parus dans le journal « le Monde ». « C'est l'application du droit du travail, mais ce débat est indécent dans le contexte de crise actuelle, explique la ministre. Avec 2,9 M€, je pourrais financer plein d'actions de prévention du dopage. »

Copyright (Aujourd'hui en France)
Reproduction interdite sans autorisation

Cabinet VIGO